

demandé les États touchés, en vue de faire des relevés, de marquer, de cartographier et d'enlever les mines; par une sensibilisation efficace aux mines à l'intention de la population civile et par l'assistance aux victimes, et par le développement et le déploiement de nouvelles technologies de détection de mines et de déminage, selon les cas.

Le Canada a été la locomotive qui a entraîné la conclusion de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui est entrée en vigueur en mars 1999. En date du 1^{er} janvier 2001, la Convention (également appelée la Convention d'Ottawa) a été signée par 137 pays et ratifiée par 110. Les deux tiers des pays du monde ont adopté la décision d'interdire ces mines antipersonnel. Dans les Amériques, 33 États ont signé la Convention et 27 l'ont ratifiée. La rapidité avec laquelle la Convention est devenu un élément du droit international — un des traités multilatéraux qui est entré le plus rapidement en vigueur — démontre la profonde volonté politique de parvenir à une interdiction mondiale des mines antipersonnel. La Convention a établi une nouvelle norme internationale contre l'emploi de ces armes.

En plus d'être le premier pays à signer et à ratifier la Convention en décembre 1997, le Canada a été l'un des premiers qui a pleinement respecté ses obligations au titre de la Convention. Le Canada a terminé la destruction de ses stocks et il honore ses obligations de prodiguer aux États touchés par les mines l'assistance nécessaire pour pouvoir se conformer à leurs obligations en vertu de la Convention.

À la 2^e Réunion des États parties, en septembre 2000 à Genève, en Suisse, le Canada a axé ses efforts sur la ratification rapide et la mise en oeuvre efficace de la Convention d'Ottawa. On a accordé la priorité au fait que les Amériques deviennent le premier hémisphère exempt de mines. Conformément à cet objectif et en préparation pour la 3^e Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui se déroulera à Managua, au Nicaragua, en septembre 2001, un défi a été lancé à tous les États membres des Amériques. Le Défi de Managua se compose de trois défis lancés aux États signataires des Amériques :

- autres signataires, de se joindre aux 27 États des Amériques qui ont mené à bien le processus de ratification et de le faire à temps pour la réunion de Managua;
- que tous leurs rapports au titre de l'article 7 soient achevés à temps pour la réunion de Managua;
- qu'à leur arrivée à Managua, leurs stocks soient complètement détruits.

Le Canada a désigné les Amériques comme étant la première priorité du Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, constitué en 1997, pour appuyer l'action à l'échelle mondiale. Le Canada s'est aussi engagé à veiller à ce que l'hémisphère réussisse à mettre en oeuvre la Convention, à ce que les besoins des États touchés par les mines soient satisfaits et à ce que des ressources soient mobilisées pour l'action contre les mines. Le principal objectif du gouvernement du Canada dans l'hémisphère est d'aider les pays à atteindre leur objectif d'une zone exempte de mines.